



CHALLENGE FLEURET ANDRE GUILLAUMIE DIMANCHE 29 JANVIER 2023

- I. Lieu** Gymnase ANDRÉ GUILLAUMIE
3, Rue André Guillaumie
95130 LE PLESSIS-BOUCHARD
- II. Accès** Voir explications jointes.
- III. Formule** Poule + Tableau d'élimination directe avec tirage de la 3ème place
- IV. Catégories** M9, M11, M13, M15 et M17
Garçons et filles.
Une rencontre amicale pour la catégorie M7 est ouverte mais ne rentre pas en compte pour le classement du challenge

V. Convocations **M 17 et M 15** - garçons et filles à 8h30 – scratch : 8h45

M 13 - garçons et filles à 10h30 – scratch : 10h45

M 11 - garçons et filles à 12h30 – scratch : 12h45

M 9 - garçons et filles à 14h00 – scratch : 14h15

M7 - garçons et filles à 15h00 – scratch : 15h15

Ce challenge est ouvert, sur invitation, à tous les clubs dont les tireurs possèdent la licence FFE, en règle.

VI. Engagements

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au **JEUDI 26 JANVIER 2023 minuit sur l'extranet FFE.**

En cas d'indisponibilité, les faire parvenir avant le mercredi 25 janvier minuit par mail à :

escrimecspb@gmail.com

☎ : 06.95.74.73.13

Un droit d'inscription de 10 € par tireur sera perçu sur place.

VII. Arbitrage

Les arbitres recevront une indemnité pour la journée, selon la réglementation de l'arbitrage de la C.N.A. Ils se tiennent à la disposition du directoire technique pour toute la durée de la compétition.

A partir de 4 tireurs, catégories garçons et filles confondues, le Club doit présenter un arbitre. Aucune dérogation admise.

VIII. Challenge

Le trophée sera gardé pendant un an par le club qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur la totalité des tireurs engagées. En cas d'égalité des points, le club qui aura le plus grand nombre de 1ère place, de 2ème place ou 3ème place, etc..., se verra attribué le challenge.

Décompte :

☞	1 ^{er} marque	10 points
☞	2 ^{ème} marque	8 points
☞	3 ^{ème} marque	6 points
☞	4 ^{ème} marque	4 points
☞	5 ^{ème} à 8 ^{ème} marque	3 points
☞	A partir de la 9 ^{ème} marque.....	1 point

Le trophée est définitivement attribué lors de la Troisième Édition. Un nouveau trophée sera alors mis en jeu.

Siège Social – Mairie du Plessis-Bouchard - Hôtel de Ville – 95130 LE PLESSIS-BOUCHARD

mail : contatccspb@gmail.com

Code APE : 9617 – N° SIRET : 31633017400002

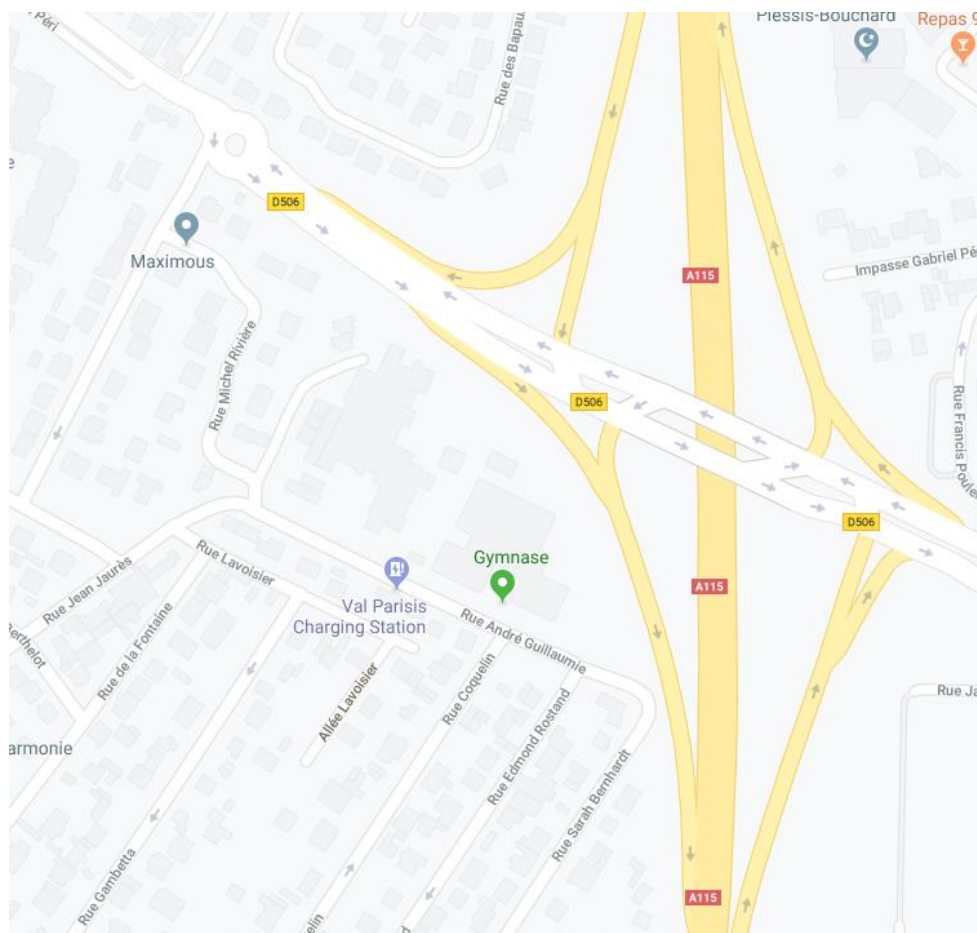


IX. Catégories d'âges pour la saison 2022/2023

- ↔ M7 nés en 2016 / 2017
- ↔ M9 nés en 2014 / 2015
- ↔ M11 nés en 2012 / 2013
- ↔ M13 nés en 2010 / 2011
- ↔ M15 nés en 2008 / 2009
- ↔ M17 nés en 2006 / 2007

X. Accès au Plessis-Bouchard

Prendre A 115 sortie 2 Eaubonne-le Plessis Bouchard Centre, puis direction Le Plessis Bouchard Centre. Ensuite Gymnase André Guillaumie, rue André Guillaumie, voir ci-dessous.



XI. Veuillez nous faire connaître par courrier vos besoins en hébergement. Vos tireurs et tireuses peuvent éventuellement être hébergés dans les hôtels de la région.

- Campanile à Sannois et Taverny
- Etc....



EXPLICATIONS SUPPLEMENTAIRES

FORMULE ET NOMBRE DE TOUCHES

Pour toutes les catégories

1 poule puis tableaux d'éliminations directes avec tirage de la 3ème place. Les assauts auront lieu en poules puis en éliminations directes en :

- 3 touches puis 6 touches pour les M7
- 3 touches puis 6 touches pour les M9
- 4 touches puis 8 touches pour les catégories M11 et M13
- 5 touches puis 10 touches pour les catégories M15
- 5 touches puis 15 touches pour les catégories M17

ARMES

M7	: fleuret ordinaire	: lame 0 (garçons et filles)
M9	: fleuret électrique	: lame 2 (garçons et filles)
M11 et M13	: fleuret électrique	: lame 2 (garçons et filles)
M15 et M17	: fleuret électrique	: lame 5 (garçons et filles)

TENUE

La tenue blanche 350N ou 800N avec la cuirasse de sous protection 350 N ou 800 N est obligatoire.

BUFFET

Un buffet bar fonctionnera sur place.

CONTESTATIONS

Les contestations seront tranchées par le Directoire technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de permettre le bon déroulement du challenge.

RÉCOMPENSES

Un grand nombre de tireurs sera récompensé.